

Commission permanente

Réunion du 10 décembre 2018

N° : 6353

2A3-03

Objet de la délibération :

**AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES COULEURES A
VALENCE AVIS SUR LE DOSSIER D ENQUETE PUBLIQUE**

Rapporteur : M. André GILLES

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 juin 2017,
Vu l'article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'inscription des crédits au chapitre 204,
Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental indiquant que :

Le projet d'aménagement du giratoire des Couleures à Valence est une opération inscrite au Contrat de Plan État Région (CPER) 2015 / 2020.

Cet aménagement a pour objectifs d'améliorer :

- la fluidité des flux du réseau routier national (liaisons RN 7 Nord vers RN 7 Sud) et des voiries locales connexes (avenue de Romans, RD 432) ;
- la qualité de l'entrée de ville pour l'ensemble des usagers : desserte des zones d'activités et transit de proximité ;
- l'efficacité des transports en commun et des modes doux sur le carrefour en intégrant les projets existants.

Le coût d'objectif est de 28 M€ TTC à terminaison 2022 (coût global : études, acquisitions foncières et travaux).

Ce coût de 28 M€ TTC se décompose en :

- études : 1 422 360 €
- acquisitions foncières : 1 250 000 €
- travaux : 25 327 640 €

En terme de financement, la clé de répartition est la suivante :

- Etat : 64.29 % soit 18 000 000 €
- Conseil départemental de la Drôme : 34.32 % soit 9 610 000 €
- Valence Romans Agglomération : 1.39 % soit 390 000 €

Total : 28 000 000 € TTC.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une enquête publique début 2019 et un engagement des travaux en fin de CPER .

Par courrier du 5 octobre 2018, en application des articles L122-1 et R 122-7 du Code de l'Environnement, M. le Préfet de la Drôme a transmis aux Collectivités concernées, dont le Conseil départemental, le dossier d'enquête publique de cette opération en leur demandant de porter un avis formel sur ce dossier.

Ce dossier avait déjà été examiné par les services du Département, dans une première version, lors de la Concertation Inter Services (CIS) organisée du 23 mai au 29 juin 2018.

Le dossier d'enquête publique, transmis le 5 octobre, prend en compte les observations et demandes de compléments qui avaient été formulées lors de la CIS. Le projet présenté est conforme dans ses objectifs, caractéristiques géométriques, enjeux et impacts à celui qui a été élaboré, concerté et amendé, entre 2014 et 2018, lors des différents comités de suivi technique et de pilotage, dont les représentants du Département font partie.

La Commission permanente après en avoir délibéré ; DÉCIDE :

- de porter un avis favorable sur ce dossier d'enquête publique.

Pas d'observation ? ADOPTÉ en conséquence des votes ainsi exprimés.

La Présidente du Conseil départemental,



Marie-Pierre MOUTON

VOTE	Quorum	✓	Etaient présents l'ensemble des membres à l'exception de :
<u>Votants</u>			
Pour	37		Mme HELMER (Rep. M. MORIN)
Contre	0		M. CHALEON (Rep. Mme ANTHOINE)
Abstention	0		M. CHABOUD (Rep. M. ESPRIT)
Non-participation	1		Mme CHAZAL (Rep. Mme GUIBERT)
Unanimité		✓	



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Drôme

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-12-14

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: DEPARTEMENT DE LA DROME

N° de SIREN: 222600017

Numéro Acte de la collectivité locale: CP20181210_23

Objet acte: AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES COULEURES A VALENCE AVIS SUR LE DOSSIER D ENQUETE PUBLIQUE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.3-Voirie

Identifiant Acte: 026-222600017-20181210-CP20181210_23-DE
